VOTER À AURIOL SOUS LA RÉVOLUTION (1789-1799)

Les élections révolutionnaires suscitent depuis quelques années une véritable et très enrichissante floraison historiographique: à la problématique centrale de la participation¹ se greffe désormais toute une série d'interrogations sur les pratiques électorales², du difficile vote en assemblée³ à l'introduction conflictuelle d'un « moderne » système représentatif⁴. Il ressort de ces nombreuses études que la Révolution n'a pas inventé les élections, mais qu'elle a été un moment décisif, ou tout au moins important, dans l'apprentissage démocratique des Français.

Reste peut-être alors à mieux cerner les protagonistes de cette acculturation, ces votants de la Révolution, non pas ponctuellement, le temps d'une assemblée primaire en quelque sorte, mais bien plutôt à l'échelle de toute la décennie. Il est vrai que c'est là un objectif particulièrement ambitieux et extrêmement dépendant de la qualité des sources disponibles.

C'est en tout cas ce que l'on peut tenter dans la petite ville provençale d'Auriol, dont les procès-verbaux électoraux permettent la constitution d'un fichier de tous les citoyens ayant exercé au moins une fois leur nouveau droit civique.

^{1.} Patrice Gueniffey, Le Nombre et la Raison. La Révolution française et les élections, Paris, 1993, 559 p.; Malcolm Crook, Elections in the French Revolution. An apprenticeship in democracy, 1789-1799, Cambridge, 1996, 221 p.

^{2.} Serge ABERDAM et al., Voter, élire pendant la Révolution française, 1789-1799. Guide pour la recherche, Paris, 1999, 484 p.

^{3.} Annie BLETON-RUGET et Serge WOLIKOW (dir.), Voter et élire à l'époque contemporaine, Dijon, 1999, 216 p.; Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD (dir.), L'incident électoral de la Révolution française à la ve République, Clermont-Ferrand, 2002, 334 p.

^{4.} Bernard GAINOT, 1799, un nouveau jacobinisme? La démocratie représentative, une alternative à Brumaire, Paris, 2001, 542 p.; Raymonde MONNIER (éd.), Citoyen et citoyenneté sous la Révolution française, Paris, 2006, 310 p.

Trente-trois élections révolutionnaires à Auriol

Auriol est une petite ville bien connue des historiens, depuis la monumentale et fameuse thèse de René Baehrel⁵. Sur les quelques 3 700 habitants de l'an II⁶, 590 hommes ont bénéficié de la citoyenneté active en 1790-1791, 750 en 1792 au moment du suffrage élargi⁷, puis 980 en l'an II⁸ et moins de 800 sous le Directoire⁹.

Autrement dit, à Auriol, durant la décennie révolutionnaire, les élections ont été le fait de 700 à 850 citoyens environ. Ces électeurs ont d'ailleurs eu largement de quoi faire, puisque pas moins de trente-trois assemblées électorales ont été organisées de 1789 à 1799, tant au niveau communal que cantonal, pour désigner les administrateurs municipaux, les membres de la justice de paix et les électeurs du second degré ou pour se prononcer en 1793 et 1795 sur les textes constitutionnels.

Trente-trois élections par conséquent – et même plus, si l'on avait tenu compte des votes pour les états-majors de la Garde Nationale – et trente procès-verbaux avec des listes de votants particulièrement précises, les greffiers successifs ayant pris la peine de distinguer systématiquement les homonymes, en indiquant surnom, filiation ou profession: voilà de quoi constituer un matériel statistique performant, pouvant permettre à coup sûr d'esquisser une évolution détaillée de la participation et de s'interroger sur le sens civique des Auriolais.

LE CONSTAT HABITUEL: L'INÉGALE PARTICIPATION ÉLECTORALE

Le tableau ci-dessous permet de bien mettre en évidence les fluctuations de la masse totale des votants. Celle-ci a été calculée à partir de tous les présents à telle ou telle élection et non à partir du chiffre le plus élevé de votants (P. Gueniffey, G. Fournier, M. Edelstein) ou de celui du premier tour de vote (M. Crook)¹⁰.

^{5.} René BAEHREL, Une croissance, la Basse-Provence rurale (fin du XVI^e siècle-1789), Paris, 1961, 842 p.

^{6.} A.C. Auriol, 1 F1-2, «État de population», 19 pluviôse an II (7 février 1794).

^{7.} A.D. BDR (Aix-en-Provence), L 643 et L 645.

^{8.} A.C. Auriol, 1 F1-2, «État de population», 19 pluviôse an II (7 février 1794).

^{9.} A.N., F20-310, statistiques sur le canton d'Auriol, 12 pluviôse an VII (31 janvier 1799): l'ensemble du canton compte alors 875 ayants-droit-de-vote.

^{10.} Mise au point méthodologique dans M. CROOK, *Elections...*, op. cit., p. 56.

DATE	CADRE	OBJET	NB VOTANTS
25 MARS 1789 ¹¹	COMMUNE	DÉPUTÉS	369
14-16 FÉVRIER 1790 ¹²	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	173
JUIN 1790	CANTON	ÉLECTEURS	?
18 JUILLET 1790 ¹³	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	104
14 NOVEMBRE 1790 ¹⁴	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	29
9 JANVIER 1791 ¹⁵	CANTON	JUSTICE DE PAIX	125
23 JANVIER 1791 ¹⁶	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	40
AVRIL 1791	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	;
19 JUIN 1791 ¹⁷	CANTON	ÉLECTEURS	70
13 NOVEMBRE 1791 ¹⁸	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	65
1 JANVIER 1792 ¹⁹	CANTON	JUSTICE DE PAIX	6
24 JUIN 1792 ²⁰	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	121
15 JUILLET 1792 ²¹	CANTON	JUSTICE DE PAIX	74
26 AOÛT 1792 ²²	CANTON	ÉLECTEURS	34
20 SEPTEMBRE 1792 ²³	CANTON	JUSTICE DE PAIX	76
16 DÉCEMBRE 1792 ²⁴	CANTON	JUSTICE DE PAIX	39
23-27 DÉCEMBRE 1792 ²⁵	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	90
7 JUILLET 1793 ²⁶	CANTON	JUSTICE DE PAIX	132
21 JUILLET 1793 ²⁷	CANTON	JUSTICE DE PAIX	62
1 SEPTEMBRE 1793 ²⁸	CANTON	CONSTITUTION	484

^{11.} A.D. BDR (Marseille), 101 E 4.

^{12.} A.C. Auriol, BB 21.

^{13.} A.C Auriol, BB 21.

^{14.} A.C. Auriol, BB 21.

^{15.} A.D. BDR (Aix-en-Provence), L 809.

^{16.} A.C. Auriol, BB 21.

^{17.} A.D. BDR (Aix-en-Provence), L 569.

^{18.} A.D. BDR (Aix-en-Provence), L 571.

^{19.} A.C. Auriol, 3 I 4.

^{20.} A.C. Auriol, 1D1-2 et A.D. BDR (Aix-en-Provence), L 572.

^{21.} A.C. Auriol, 1D1-2.

^{22.} A.C. Auriol, 1D1-2 et A.D. BDR (Marseille), L 267.

^{23.} A.C. Auriol, 1D1-2.

^{24.} A.C. Auriol, 1D1-2.

^{25.} A.C. Auriol, 1D1-2 et A.D. BDR (Aix-en-Provence), L 572. 26. A.C. Auriol, 1D1-2. 27. A.C. Auriol, 3 I 4.

^{28.} A.C. Auriol, 1D1-2 et A.N., B II 4.

DATE	CADRE	OBJET	NB VOTANTS
20 FRUCTIDOR AN III 6 SEPTEMBRE 1795 ²⁹	CANTON	CONSTITUTION ET ÉLECTEURS	36
10 BRUMAIRE AN IV 1 NOVEMBRE 1795 ³⁰	CANTON	JUSTICE DE PAIX ET MUNICIPALITÉ	38
15 BRUMAIRE AN IV 6 NOVEMBRE 1795 ³¹	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	25
17 BRUMAIRE AN IV 8 NOVEMBRE 1795 ³²	CANTON	JUSTICE DE PAIX ET MUNICIPALITÉ	28
20 BRUMAIRE AN IV 11 NOVEMBRE 1795 ³³	CANTON	MUNICIPALITÉ	14
15 FRIMAIRE AN IV 6 DÉCEMBRE 1795 ³⁴	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	30
27 NIVOSE AN IV 17 JANVIER 1796 ³⁵	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	66
1 GERMINAL AN V 21 MARS 1797 ³⁶	CANTON	ÉLECTEURS ET MUNICIPALITÉ	196
10 GERMINAL AN V 31 MARS 1797 ³⁷	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	134
1 GERMINAL AN VI 21 MARS 1798 ³⁸	CANTON	ÉLECTEURS ET JUSTICE DE PAIX	53
10 GERMINAL AN VI 31 MARS 1798 ³⁹	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	27
1 GERMINAL AN VII 21 MARS 1799 ⁴⁰	CANTON	ÉLECTEURS ET MUNICIPALITÉ	54
10 GERMINAL AN VII 31 MARS 1799 ⁴¹	COMMUNE	MUNICIPALITÉ	26

^{29.} A.C. Auriol, 1D1-2.

A.C. Auriol, 1D1-2.
A.C. Auriol, 1D1-3.
A.C. Auriol, 1D1-3 et A.D. BDR (Marseille), L 267.

^{36.} A.C. Auriol, 1D1-3: seul le nombre des votants est précisé, la liste des présents ayant été raturée.

^{37.} A.C. Auriol, 1D1-3.

^{38.} A.C. Auriol, 1D1-3 et A.D. BDR (Marseille), L 267.

^{39.} A.C. Auriol, 1D1-3.

^{40.} A.C. Auriol, 1D1-4 et A.D. BDR (Marseille), L 267.

^{41.} A.C. Auriol, 1D1-4.

L'évolution du nombre des votants est globalement conforme à celle observée pour le reste du pays ou même du département des Bouches-du-Rhône⁴²: mobilisation certaine au printemps 1789 pour les États Généraux, bons débuts pour les municipales de février 1790, puis effondrement, remontée spectaculaire durant l'épisode fédéraliste et surtout pour l'acceptation de la Constitution de l'an I, relative désaffection sous le Directoire, si ce n'est en l'an V, avec la pression « royaliste ». Il faut bien remarquer au passage que la multiplication des élections partielles, liées aux nombreuses démissions des maires, procureurs et juges de paix sous la Monarchie Constitutionnelle ou aux conséquences de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) excluant de toute fonction officielle les parents d'émigrés, peut constituer un élément d'explication à l'abstention croissante. De même, la présence dans les collines des alentours d'une féroce bande de « brigands royaux » dans les dernières années du Directoire⁴³ n'a pas vraiment dû inciter les citoyens à se rendre en masse aux assemblées primaires.

Doit-on alors se contenter du constat somme toute habituel d'une participation électorale qui s'effrite et conclure à l'échec relatif des élections révolutionnaires? Certainement pas; une autre approche est possible, grâce au fichier des votants auriolais.

Une autre approche: les listes de votants

De 1789 à 1799, 845 Auriolais ont été présents au moins une fois à une assemblée électorale. Or, compte tenu de l'ordre de grandeur donnée plus haut du nombre possible des ayants-droit-de-vote, on peut alors affirmer sans trop se tromper que la plupart des citoyens de la petite cité ont exercé leur droit civique, à un moment ou à un autre de la décennie révolutionnaire. L'affirmation est d'importance, elle confirme en tout cas l'importance de la Révolution française comme période fondamentale dans l'apprentissage d'une nouvelle culture politique.

À cela s'ajoute le fait qu'en moyenne, ces 845 citoyens auriolais ont voté un peu plus de trois fois dans les trente scrutins étudiés. 363 d'entre eux n'ont accompli leur devoir civique qu'une seule fois (42,96 % de l'effectif), 244 entre 2 et 3 fois (28,88 %), 134 de 4 à 6 fois (15,86 %), 86 de 7 à 12 fois (10,18 %) et 18 de 13 à 21 fois (2,13 %). Autrement dit, si aucun citoyen n'a fait valoir son nouveau droit de vote à toutes les très nombreuses élections

^{42.} Jérôme AUGIER, «Les élections dans les bourgs et villages des Bouches-du-Rhône sous le Directoire, an III-an VII (1795-1799)», mémoire de maîtrise sous la direction de Christine Peyrard, Aix-en-Provence, 1997, 191 p.

^{43.} Christian BONNET, «Les Bouches-du-Rhône sous le Consulat et l'Empire: évolution économique et vie socio-politique », thèse sous la direction de Michel Vovelle, Paris I, 1987, t.1, p. 944-957.

organisées, il ressort quand même de ces statistiques que beaucoup de citoyens sont venus aux assemblées primaires à plusieurs reprises et surtout à plusieurs moments, sans vraiment de régularité d'ailleurs. En effet, l'étude chronologique de la liste des votants auriolais met en évidence d'énormes fluctuations dans la participation individuelle. Aucun schéma d'ensemble du comportement citoyen ne peut être esquissé: le modèle d'une désaffection progressive des uns au moment de la chute de la Monarchie Constitutionnelle, du relais pris par d'anciens « passifs » le temps du suffrage élargi des premiers temps de la République, puis du vote régulier des plus décidés sous le Directoire ne tient pas vraiment. Voilà de quoi nuancer sérieusement le constat du triomphe de l'abstention sous la Révolution: si la participation électorale n'est pas toujours très élevée, ce n'est pas forcément par le retrait de plus en plus massif des électeurs. Au contraire, d'une élection à l'autre, il y a un véritable renouvellement des votants: ceux qui se retirent, parfois temporairement d'ailleurs, sont sans cesse remplacés en quelque sorte par de nouveaux venus.

Toutes les élections de la décennie révolutionnaire constituent par conséquent à Auriol des lieux de découverte civique. Ces assemblées électorales sont aussi des moments d'intense politisation. Celle-ci peut parfois emprunter la voie d'une mobilisation de type communautaire⁴⁴: c'est le cas au printemps 1789, quand la communauté que n'a pas troublée d'émotion populaire présente un front relativement uni pour rédiger ses doléances et désigner ses députés; c'est le cas encore le 1er septembre 1793 pour l'acceptation de la Constitution de l'an I, les Auriolais s'empressant d'approuver l'œuvre de la Convention montagnarde pour faire oublier leur compromission avec les Sectionnaires marseillais⁴⁵. Force est alors de constater que c'est quand les citoyens ont à peu près tous des intérêts communs que la participation électorale est la plus élevée, ce qui révèle la persistance de l'idéal de l'unanimité communautaire.

Il existe pourtant un deuxième type de politisation liée aux élections révolutionnaires: les assemblées électorales sont alors l'arène de la lutte des « factions » locales. En fait, il semble qu'il n'en soit pas exactement ainsi et c'est ce que montre parfaitement le fichier des votants. De nombreuses élections se sont tenues en effet dans un contexte très tendu, notamment pendant la période directoriale: ainsi les différentes consultations de fructidor an III

^{44.} Melvin EDELSTEIN, «Le comportement électoral sous la Monarchie constitutionnelle (1790-1791): une interprétation "communautaire" », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 301, 1995, p. 361-398.

^{45.} A.D. BDR (Marseille), L 1751, « Délibération du Comité de Surveillance d'Auriol » (5 floréal an II-24 avril 1794): « Que la presque totalité des habitants de cette commune se trouvent au cas d'être arrêtés comme suspects, soit pour avoir prêté le serment fédéraliste, pour être parents d'émigrés, avoir occupé des places pendant la contre-révolution et avoir reconnu les autorités illégales, en comparaissant devant le comité infernal de la section pour y faire des dépositions, soit enfin pour avoir marché contre les troupes envoyées par la Convention. »

à nivôse an IV, en pleine Terreur blanche; ainsi les élections générales de l'an VI et VII, avec des «républicains» locaux menacés en permanence par les bandes de «sabreurs royaux». Le jeu du pouvoir local entraîne de fait l'exclusion de l'adversaire⁴⁶. C'est pourquoi les votants de ces années-là se composent en général de quelques personnalités d'un bord ou de l'autre et de simples citoyens, entraînés par ces figures politiques locales. Mais, redisons-le encore une fois, ces simples citoyens ne sont pas forcément les mêmes d'une assemblée électorale à l'autre; les liens de clientèle, fort divers, n'ont pas automatiquement de traduction en terme de participation électorale. Dès lors, au-delà du constat là aussi habituel du refus révolutionnaire du pluralisme politique, se présente un autre modèle de mobilisation électorale, celui de citoyens gravitant autour des forces politiques du moment, soit finalement la découverte des joutes électorales modernes. Notons pour terminer que cette deuxième forme de politisation est moins payante en terme de participation électorale: il n'est qu'à voir dans le tableau plus haut les 30 à 60 votants à peine qui osent s'exprimer dans ces périodes troublées.

QUELQUES PISTES POUR FINIR...

L'étude sur toute la décennie révolutionnaire des listes de votants auriolais s'est avérée riche d'enseignements quant à une appréciation nuancée de la participation électorale. Cette étude peut être complétée de plusieurs manières.

Il serait tentant en effet d'établir des corrélations entre la fréquence du vote individuel et le type de consultation organisée: qui est présent ou pas pour les élections municipales, «judiciaires» ou celles plus politiques pour désigner les électeurs du second degré? Peut-on mettre en évidence des différences dans les parcours électoraux de chaque citoyen entre assemblée communale et assemblée cantonale (lesquelles coïncident à Auriol, chef-lieu de canton sous la Révolution)? Il serait aussi pertinent de suivre les itinéraires de chacun en fonction d'une périodisation politique et institutionnelle, du vote communautaire du printemps 1789 aux élections partisanes du Directoire, en passant par l'élargissement du suffrage des premières années de la République et par les différents et féroces conflits émaillant la vie politique locale: qui vient alors donner sa voix dans les assemblées, qui s'en retire, quel rapport alors avec une possible appartenance politique?

Beaucoup de pistes de recherches peuvent donc être suivis avec profit. Nous nous contenterons cependant dans le cadre de cet article d'esquisser quelques éléments de sociologie électorale. Il est en effet tout à fait possible,

^{46.} Colin Lucas, « Le jeu du pouvoir local sous le Directoire », dans Raymond HUARD (dir.), Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française, Montpellier, 1988, pp. 281-296.

étant donné la quantité et la qualité des sources locales, de comparer précisément les votants auriolais et la société globale dans laquelle ils évoluent.

Cette comparaison pourrait commencer par une analyse de l'âge des votants, afin de mesurer dans quelles classes d'âge le sens civique est le plus développé. Plusieurs questions fondamentales pourraient ainsi être abordées et recevoir des éléments de réponses s'appuyant sur une base statistique des plus correctes. Avec l'individualisation des comportements proclamée par la Révolution, les jeunes non émancipés de la tutelle paternelle ont-ils osé s'affirmer électoralement? La vie politique locale est-elle toujours sous le contrôle plus ou moins lourd des anciens⁴⁷?

L'étude du fichier des votants pourrait alors se poursuivre par une analyse de l'habitat, ce qui permettrait d'établir d'éventuelles différences entre le comportement électoral des habitants du centre aggloméré et celui des habitants du terroir. La Révolution, en mettant en place un système électoral régulier, a-t-elle bouleversé les équilibres géopolitiques locaux, a-t-elle ébranlé « un ordre fondé sur la prédominance de l'agglomération sur le plat pays »⁴⁸ ?

Une approche des différences de la participation électorale par catégories sociales peut constituer le troisième volet de ce programme de recherche. Il est tout à fait envisageable de mesurer le sens civique des citoyens auriolais en fonction de leur appartenance sociale. Pour faire simple, nous avons regroupé dans le cadre de cet article les 845 votants en quatre grandes catégories socioprofessionnelles: métiers de l'agriculture (ménagers, travailleurs⁴⁹, bergers); métiers de l'échoppe, de la boutique et de la petite fabrique (dont négociants, marchands et fabricants); rentiers (bourgeois, propriétaires); métiers des «services» (notaires, avocats, instituteurs, employés municipaux, prêtres...). Notre tentative de répartition donne les résultats suivants: 445 des 845 votants auriolais sont des agriculteurs (52,66 %); 217 sont des artisans et petits commerçants (25,68 %); 27 appartiennent au secteur des « services » (3,2 %); 11 sont des « bourgeois », vivant de leurs revenus fonciers ou de leurs rentes (1,3 %). Nous n'avons pu retrouver la profession de 145 de ces votants (17,16 %), mais ces «indéterminés» sont souvent des jeunes dépendants de leurs parents, donc n'apparaissant pas dans les documents fiscaux et relevant à coup sûr de l'activité paternelle, ce qui ne fausse pas vraiment les pourcentages, mais les complète, notamment

^{47.} Alain COLLOMP, La Maison du Père. Famille et village en Haute Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles, Paris, 1983, 341 p.

^{48.} René PILLORGET, Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715, Paris, 1975, p. 717-718.

^{49.} À Auriol, comme ailleurs en Provence, la distinction entre ménagers et travailleurs n'est pas évidente: le registre de capitation de 1790 mentionne ainsi la catégorie de «travailleurs en leurs biens» et les différents documents fiscaux que nous avons consultés attribuent aux mêmes personnes tantôt la qualification de ménagers, tantôt celle de travailleurs: cf. A.C. Auriol, 1F1-2, «État de population», 19 pluviôse an II (7 février 1794); 1G1-1, registre de capitation de 1790; registre de la contribution mobilière de 1791; registre de la contribution foncière de 1791; 1G1-3, patentes de 1791.

pour les métiers de l'agriculture et de l'échoppe et de la petite boutique. Or, si nous établissons la comparaison avec le très complet registre de la contribution mobilière de 1791⁵⁰, alors force est de constater qu'aucune catégorie sociale n'a vraiment plus voté que son poids respectif dans la petite ville, puisque les agriculteurs représentent 62,12 % des contribuables, les artisans, 33,09 %, les «services», 2,47 % et les «rentiers», 2,03 %. Au contraire même, cette adéquation entre la répartition sociale des votants et celle des contribuables chefs de famille renforce la conclusion tirée plus haut que la plupart des citoyens auriolais ont au moins voté une fois.

En revanche, le nombre de vote moyen par individu diffère d'une catégorie à l'autre: la moyenne d'ensemble, rappelons-le, dépasse tout juste 3. C'est aussi le cas du nombre de vote moyen des agriculteurs (3,16) et des artisans (3,78) qui forment l'essentiel de la société auriolaise. Cette moyenne est multipliée par deux pour les catégories sociales que l'on peut assimiler aux élites locales: les notaires et les avocats ont participé à plus de 5 (5,04) des trente élections révolutionnaires étudiées et les «bourgeois» ont été présents à plus de 6 reprises (6,55). Ces statistiques mettent donc bien en évidence un comportement électoral différencié en fonction des catégories sociales, soit des éléments d'explications qu'il faut aussi prendre en compte pour apprécier dans toute sa complexité l'évolution des courbes de participation électorale.

Notre démarche doit bien entendu être approfondie, en tenant compte de différenciations plus fines au sein des groupes socioprofessionnels définis plus haut. C'est ce que nous avons commencé à faire, en nous interrogeant sur les rapports entre participation électorale et statut social, à partir des deux critères fondamentaux que sont la propriété⁵¹ et la richesse⁵².

Sur les 692 citoyens inscrits sur le registre de la contribution foncière de 1791, 447 ont voté au moins une fois. Ces 477 propriétaires, à quelque degré que ce soit, représentent plus de la moitié des 845 votants auriolais (56,21 % très exactement) et chacun d'entre eux a voté en moyenne un tout petit peu moins de 4 fois (contre 3 pour la moyenne générale). Autrement dit, les élections révolutionnaires n'ont pas été le fait exclusif des propriétaires à Auriol; ceux-ci ont tout juste été un peu plus présents que les citoyens ne payant aucun impôt foncier. Il faut bien sûr nuancer, beaucoup de jeunes votants étant des héritiers potentiels, mais il faut aussi reconnaître que de nombreux non propriétaires ont pu faire l'expérience d'une authentique citoyenneté politique. Inversement, des effectifs non négligeables de propriétaires se sont totalement désintéressés des élections révolutionnaires. Être propriétaire n'implique donc pas à Auriol d'avoir un sens civique développé.

Là encore, il est nécessaire d'introduire des éléments de différenciation et il serait tout à fait opportun de mesurer la fréquence du vote en fonction

^{50.} A.C. Auriol, 1G1-1.

^{51.} A.C. Auriol, 1G1-1, registre de la contribution foncière de 1791.

^{52.} A.D. BDR (Marseille), L 409 à L 413: rôles de l'emprunt forcé de l'an IV.

du niveau de propriété: si les propriétaires dans leur ensemble ne votent pas vraiment plus que les autres, qu'en est-il des plus gros d'entre eux? La constitution de classes statistiques semble s'imposer; nous nous en dispensons dans le cadre de cet article pour nous appuyer plutôt sur le quart le plus riche des contribuables auriolais, c'est-à-dire sur le groupe astreint à l'impôt forcé de l'an IV. Sur 279 citoyens ayant dû payer, 213 ont voté au moins une fois. Ces «riches» représentent 25,02 % des 845 votants auriolais et chacun d'entre eux a voté un tout petit moins de 5 fois. Tous les citoyens aisés n'ont donc pas participé aux assemblées électorales de la Révolution et leur nombre moyen de vote n'est pas des plus exemplaires. Cela étant dit, la mobilisation électorale des «riches» apparaît quand même bien plus importante que la moyenne. L'aisance n'entraîne pas forcément le sens civique, mais l'explique en grande partie: nous retrouvons là bien des conceptions des contemporains, des Physiocrates à Boissy d'Anglas⁵³.

Les rapports entre statut social et comportement électoral esquissés ici apportent de nombreux enseignements. Ceux-ci peuvent être largement précisés dans le cadre d'une étude plus approfondie. Il est enfin nécessaire de terminer ces pistes de recherches par l'examen des liens entre sens civique et statut politique en quelque sorte: pour cela, nous avons fait le choix de comparer dans un premier temps la liste des votants à celle du personnel politique local. Nous avons donc constitué un fichier de tous les Auriolais ayant exercé une quelconque responsabilité politique, des dernières années de l'Ancien Régime au coup d'État de Bonaparte: lieutenants de juge, consuls, conseillers, maires, procureurs, officiers municipaux, notables, agents nationaux, présidents d'administration municipale de canton, agents communaux, adjoints, commissaires du Directoire exécutif, électeurs de second degré, juges de paix, assesseurs, commissaires de section durant l'épisode fédéraliste, membres du Comité de surveillance en l'an II⁵⁴. Ce fichier comprend 301 noms. 196 d'entre eux se retrouvent dans les différentes listes de ceux qui ont voté au moins une fois sous la Révolution, soit 23,2 % du total. En outre, chacun de ces «hommes politiques» locaux a voté en moyenne à 6 reprises. Le personnel politique auriolais n'a donc pas donné l'exemple d'un civisme éclatant à ses concitovens, même si dans l'ensemble sa participation électorale a été un peu plus soutenue.

Là encore, il semble indispensable de préciser. Il reste toutefois une dernière question à se poser: l'appartenance à une société politique implique-t-elle un vote plus régulier? Autrement dit, les Clubs ont-ils confisqué à leur profit le système électif mis en place par la Révolution? Sont-ils ces fameuses

^{53.} Mise au point dans Olivier LE COUR GRANDMAISON, Les citoyennetés en Révolution (1789-1794), Paris, 1992, 313 p.

^{54.} Nous avons utilisé à cet effet les procès-verbaux électoraux mentionnés plus haut et plus généralement l'ensemble des délibérations municipales de la période 1757-1799, in A.C. Auriol, BB 16 à 21 et 1D1-2 à 4. Pour le Comité de surveillance: A.D. BDR (Marseille), L 1751.

« machines » dénoncées par l'historiographie conservatrice ? À Auriol, le Club est de fondation relativement tardive, puisque sa création ne remonte qu'au 15 avril 1792⁵⁵; les élections organisées durant son existence ne montrent pas de participation en hausse et l'étude chronologique de notre fichier des votants ne révèle pas pour cette période la présence systématique aux assemblées électorales des membres du Club. Comme dans le reste du pays⁵⁶, il semble bien que les liens entre société politique et participation électorale ne soient pas évidents. À Auriol en tout cas, la corrélation entre les deux ne tient pas. Ceux qui ont été membres de la Société Populaire ont-ils eu au moins un sens civique plus développé? En l'an III, au moment de sa fermeture, le Club auriolais compte 88 membres⁵⁷. 67 d'entre eux apparaissent au moins une fois dans nos listes de votants. Chaque clubiste a voté en moyenne 4,33 fois lors des trente élections étudiées, soit un peu plus que la moyenne d'ensemble. Cela étant dit, force est quand même de reconnaître que la minorité militante auriolaise, organisée dans le cadre de la Société Populaire locale, n'a pas vraiment eu un comportement électoral des plus soutenus. Là encore, ce constat doit recevoir les précisions nécessaires. Il faudrait donc chercher du côté du recrutement de la Société et déterminer ainsi le nombre des anciens citoyens passifs; il faudrait aussi analyser finement les listes de votants aux élections tenues durant l'insurrection fédéraliste, la Terreur Blanche et la poussée «royaliste» de l'an V, afin de mesurer combien de ces Jacobins auriolais ont été exclus des assemblées primaires. Il faudrait enfin se demander dans quelle mesure les conceptions politiques des clubistes d'Auriol intègrent ou pas les principes d'un système représentatif décidés par les différentes Assemblées nationales.

Conclusion

Les listes de votants des procès-verbaux électoraux constituent par conséquent des sources fondamentales pour étudier les élections révolution-naires dans toute leur complexité. Leur prise en compte sur toute la décennie révolutionnaire permet, comme l'exemple d'Auriol le suggère, de décortiquer les mécanismes de la participation et de dégager une sociologie électorale précise et s'appuyant sur une importante base statistique. Les quelques pistes présentées dans cet article peuvent alors offrir une sorte de cadre méthodologique pour tous ceux que n'effraient pas les surabondantes sources locales et le fastidieux travail d'identification socioprofessionnelle.

Cyril BELMONTE

^{55.} A.D. BDR (Aix-en-Provence), L 615a, «Tableau des membres de la Société Populaire d'Auriol », 9 pluviôse an III (28 janvier 1795).

^{56.} Malcolm CROOK, Elections..., op. cit., p. 89.

^{57.} A.D. BDR (Aix-en-Provence), L 615a, « Tableau des membres de la Société Populaire d'Auriol », 9 pluviôse an III (28 janvier 1795).